

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Libreville/Salubrité : le délégué spécial au pied de la montagne de Mindoube

JMM
Libreville/Gabon

AU lendemain de sa prise de fonction en tant que délégué spécial en charge de la gestion de la commune de Libreville, Judes Ibrahim Rapontchombo veut absolument aller vite pour être en phase avec la feuille de route qui lui a été remise par le président du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI), Brice

Clotaire Oligui Nguema. Parmi ses préoccupations figurent en bonne place les conditions d'hygiène et de bien-être des populations, notamment celles de la capitale. C'est à juste titre que le délégué spécial en charge de la gestion de la commune de Libreville a réservé sa première sortie à la société Clean Africa et à la décharge de Mindoube. Et ce, afin de comprendre, voir évaluer la situation, ensuite de trouver

des solutions durables et pérennes à une situation qui n'a que trop duré.

Avec la directrice générale de Clean Africa, Anémone Mengone, le délégué général a fait part à cette dernière de la nécessité d'aller vite pour régler un certain nombre de choses qui ternissent l'image de la capitale. Notamment le problème du ramassage des ordures et la situation de la décharge de Mindoube.

Dans le premier cas, le délégué spécial Judes Ibrahim Rapontchombo a pu obtenir l'assurance de la mise à disposition des populations de 600 bacs à ordures supplémentaires à répartir dans les six arrondissements de Libreville. Dans le second



Photo: DR

La DG de Clean Africa remet symboliquement un bac à ordures au délégué spécial de Libreville.

cas, il a, une fois sur les lieux, pu mesurer l'ampleur de la situation de la grande décharge.

Conscient de cela et

conformément à la feuille de route, il a promis des réponses urgentes et efficaces pour sortir d'une situation aux allures d'impasse.

Transition : les femmes réclament les 30 % de représentativité

CNB
Libreville/Gabon

LA commémoration de la Journée internationale de la Démocratie, le 15 septembre de chaque année, a été l'occasion pour les femmes gabonaises réunies au sein de "Challenge Démocratie au Féminin" et "Gabon Groupe Résolution 1325", de donner de la voix sur ce qui se passe au Gabon en ce moment, suite à la prise du pouvoir par le Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI) le 30 août dernier.

Dans leur déclaration, ces femmes ont, tout d'abord, réitéré leurs félicitations au CTRI, pour avoir conduit pacifiquement cette prise de pouvoir qui a épargné le Gabon d'un bain de sang. Avant de lancer un appel au président de la Transition à "veiller à la prise en compte du quota minimum de 30 % des femmes dans toutes les sphères décisionnelles de la Transition. Conformément à la loi n° 09/2016 du 5 septembre 2016 instituant un quota d'accès des femmes et des jeunes aux élections politiques et des femmes aux emplois supérieurs de l'État", a souligné, au nom de toutes les femmes, Pepecy



Photo: CNB

Une vue des femmes lors de la célébration de la journée internationale de la Démocratie, le 15 septembre dernier.

Ogouliguende.

Au passage, cette dernière a rappelé que si la démocratie porte sur l'existence de la dignité, du respect et de l'égalité de la personne, il importe que tous les citoyens concourent à cette construction de la démocratie et non pas uniquement les hommes politiques.

Ces femmes ont également condamné avec la dernière énergie les sanctions régionales et internationales à l'encontre du Gabon, qui pourraient avoir un impact sur les populations gabonaises.

Justice : rencontre entre le ministre et les chefs de juridictions

Prissilia.M.MOUIFY
Libreville/Gabon

MOINS d'une semaine après son entrée en fonction, Paul-Marie Gondjout, ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargé des droits de l'Homme, a échangé avec les chefs de juridictions. Objectif : faire le point du fonctionnement des différentes juridictions, surtout s'approprier le mode de fonctionnement de celles-ci.

Ensemble, ils ont posé un diagnostic sur l'état réel du patrimoine de l'appareil judiciaire, les conditions de travail des personnels du corps, les affectations des magistrats et propositions devant aider à rendre la justice plus efficiente. Sur cette question spécifique, Paul-Marie Gondjout a informé les responsables des juridictions de la ferme volonté du président du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI), chef de l'État, Brice Clotaire Oligui Nguema, de rompre définitivement avec les pratiques d'antan.



Photo: Jocelyn Abila

Le garde des Sceaux échangeant avec ses interlocuteurs : réconcilier la justice avec les justiciables.

L'amélioration du cadre de travail, la reprise des audiences foraines (sessions criminelles) pour désengorger l'univers carcéral et réconcilier les justiciables avec la justice, la mise à disposition du bâtiment annexe situé non loin du Palais de Justice, la livraison prochaine des toges d'audiences et les dotations en moyens roulants sont autant de priorités du gouvernement de la Transition.

Au-delà des réponses urgentes du gouvernement pour aider la justice gabonaise à se réconcilier avec les justiciables, le garde des

Sceaux a également évoqué la nécessité d'instaurer un dialogue permanent avec l'ensemble des maillons de la chaîne judiciaire non sans aborder la question du reversement dans les caisses de l'État des frais de procédures judiciaires perçus par les juridictions.

Il a exhorté ses interlocuteurs à voir les contingences devant aider à traiter le plus de dossiers de personnes détenues dans l'urgence. Tout comme il a souhaité que les juridictions sortent des sentiers battus, en explorant des pistes itinérantes pour parvenir à des solutions pérennes.

Notons que le garde des Sceaux s'est entretenu respectivement avec les responsables de la Cour d'appel judiciaire de Libreville, des tribunaux de première instance de Libreville, du tribunal du commerce, du tribunal du travail, du parquet général, du Parquet de la République près le Tribunal de première instance, de la Cour d'appel judiciaire et du tribunal administratif, de la Cour de cassation, du Conseil d'État et de la Cour des comptes.